



Abus d'un huissier de justice

Par **loloriri**, le **11/02/2013 à 19:16**

bonjour suite à une séparation des plus compliquée et difficile, mon ex conjoint a saisi un huissier de justice, pour obtenir le remboursement d'argent, argent qu'il m'avait remboursé suite à plusieurs prêts de ma part, mais suite à ma décision de le quitter il a tourné ça à son avantage en disant qu'il m'avait concédé un prêt, et voulait un remboursement, j'ai apporté les preuves que cela correspondait à un remboursement mais l'huissier n'a rien voulu savoir et a tenté une saisie sur mon compte bancaire et gager ma voiture, sans aucune décision de justice et ceux alors que je lui avais spécifié d'engager une procédure contre mon ex conjoint.
merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **11/02/2013 à 20:25**

Un huissier ne peut pas pratiquer de saisie sans un titre exécutoire c'est à dire un jugement vous condamnant.
Idem pour le gage sur votre véhicule.

Par **loloriri**, le **11/02/2013 à 21:02**

Je vous remercie de votre réponse aussi rapide, donc je peux dire qu'il a agi en toute illégalité, existe-t-il une association d'aide à ce genre d'abus? Quelle recours puis-je avoir?